



L'Abeille Arlésienne

Association Loi 1901
Syndicat d'Apiculture fondé en 1908

Site Internet

<https://www.abeille-arlesienne.fr/>

COTISATIONS 2024

		Nbre	Total
Cotisation Syndicat Abeille Arlésienne (obligatoire 1 par personne)			27,00 €
Inscription à un des Ruchers écoles	Miramas		20,00 €
(pour les couples une seule inscription au rucher école)	Mouriès		20,00 €
Abonnement Revue Abeilles et Fleurs			31,00 €

Nota : L'assurance Ruches est un service réservé aux abonnés de la Revue
Il n'est donc pas possible de souscrire une assurance à l'UNAF sans être abonné à la revue

Assurance Formule 1		Nbre	Total
Responsabilité Civile pour les dommages causés aux tiers dans le cadre de votre activité apicole			
Franchise RC 280€	Ruches ou ruchettes:		0,25 €

Assurance Formule 2 (ex formule 3 A)

Formule 1+

Dommages subis par vos ruches suite : à Incendie/explosion, Événements climatiques à caractères non exceptionnels (tempête, grêle, poids de la neige) ou à caractères exceptionnels (inondation, glissement de terrain...), transport, **Franchise : 228€**

- Catastrophes Naturelles : **Franchise légale**

Vol et vandalisme : Franchise : 10% avec un minimum de 200 €

Remboursement maximum par ruche : 150 € du 01/03 au 30/09

112,50 € le reste de l'année

Ruches ou ruchettes: 1,58 €

Nbre	Total

Assurance Formule 3 (ex formule 3 B)

Formule 2 INCLUANT un remboursement bien supérieur

Remboursement maximum par ruche : 250 € du 01/03 au 30/09

187,50 € le reste de l'année

Ruches ou ruchettes: 2,43 €

Nbre	Total

(voir "infos assurance" sur le site: <https://www.abeille-arlesienne.fr/adhesion>)

Attention: Dans chacune des formules sont incluses la cotisation pour aides aux affaires juridiques et la redevance Eco emballages

Total cotisation = Cotisation syndicat Abeille Arlésienne+ abonnement revue +
Nbre de Ruches ou ruchettes x Formule choisie

TOTAL :

Cotisation par chèque à l'ordre de l' **Abeille Arlésienne** à faire parvenir à l'adresse suivante :

Tardivo Denis 67 Allée des Canta Grilou 06370 Mouans Sartoux

Dernier délai pour règlement : 31-déc-23 IMPERATIF

Attention l'assurance 2024 vous couvre du 01 janvier au 31 décembre 2024

Vos Coordonnées

NOM.....

Prénom.....

(Le nom et le prénom doivent être identiques à ceux indiqués sur la déclaration annuelle de ruches)

Adresse.....

Téléphone..... Portable..... Email.....

Date:..... Signature

La totalité de ce document doit être joint avec votre cotisation

IMPORTANT : N'oubliez pas de nous informer de vos changements d'adresse , téléphone ou Email
Pour tout renseignement complémentaire Cot Jean Claude 06 98 72 61 77